



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 19 mai 2016 -

Etaient présents : M. CORMERAIS, Mme DURRANS, Mme OLLIER, M. ORTEL, Mme SARDIN, M. BALLESTA, Mme DUFEAL, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, Mme PORTES, M. PUGET, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, Mme LEBRAUD, M. BOUDET, Mme GONFOND, Mme JOUIN, Mme LOPEZ ARAVENA, M. PUISSET, Mme SALAS, M. WEST, Mme THIEBAULT.

Etaient représentés :
Mme DUBOUILH, M. FROHLICH, M. PEROT, M. AMIEL, M. CITRAIN, Mme CLAVEL, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GUEDELIN, M. LALUQUE, Mme MARTINEZ, Mme PINEAU, Mme VERGES.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. RAMBAUD, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H20.

I. VOLET EMPLOIS DU TEMPS

1/ AMPLITUDE HORAIRE

- **Les enseignements disciplinaires sont à positionner sur la tranche horaire 8h00-18h00.**

M. Ballesta précise que ce point fait écho au point 4 : "Format des enseignements" qui prévoit un format possible d'enseignement d'1h30; ces 2 points doivent donc être envisagés conjointement. En faisant commencer à 8h00 des enseignements d'une durée d'1h30, cela permet de positionner 3 enseignements sur la demi-journée du matin et donc d'optimiser l'utilisation des salles de cours.

Il rappelle toutefois qu'un début des enseignements à 8h00 constitue un simple aménagement et un aucun cas une obligation.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➔ **La CFVU valide le placement des enseignements disciplinaires sur la tranche horaire 8h00-18h00.**

- **Les enseignements des CLES/CLUB et option 2 (langue offerte en licence hors anglais) sont à positionner sur la tranche horaire de 18h00 jusqu'à 20h00.**

M. Ballesta indique que l'amplitude horaire a été ramenée de 21h00 à 20h00 conformément aux avis exprimés le 12 mai. En effet, sur les 110 groupes de langues concernés, seuls 4 sont concernés

par la tranche 20h00-21h00 : 2 groupes de langue des signes, 1 en italien et 1 en espagnol. Ces contraintes sont principalement liées aux enseignants qui souhaitent regrouper leur enseignement sur un bloc de 3h00. Mme Edwards étudie la possibilité de transférer préférentiellement ces enseignements le vendredi après-midi sur la tranche 16h00-19h00.

Exception pour les TD d'anglais en L3 pour non spécialistes (Cf. tableau en annexe).

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ **La CFVU valide le placement des enseignements des CLES/CLUB et option 2 (exception pour les TD d'anglais en L3 pour non spécialistes) sur la tranche horaire de 18h00 - 20h00.**

- **Mise à disposition des amphithéâtres de la galerie couverte le samedi matin, de la rentrée à la toussaint sur la base du volontariat.**

M. Ballesta déclare que cette disposition consiste à mettre à disposition le samedi matin, pour quelques cours magistraux, les amphithéâtres de la galerie couverte, de la rentrée à la toussaint. Période de rentrée pendant laquelle les tensions risquent d'être les plus fortes. Cette proposition est fondée sur la base des 1^{ères} simulations communiquées par les UFR et des inquiétudes qu'elles suscitent. Celles-ci montrent que plusieurs CM mutualisés devront faire l'objet d'un dédoublement. Cette disposition revêt un caractère exceptionnel, elle concernerait le cas échéant les quelques enseignements qui n'auraient pas pu être positionnés sur les autres jours de la semaine (du lundi 8h00 au vendredi 18h00). Il s'agit donc d'un simple aménagement sans caractère contraignant basée sur le volontariat des enseignants. Il ajoute que l'université est déjà ouverte le samedi matin notamment pour des enseignements assurés par des professionnels. Il insiste enfin sur notre mission de service public d'accueil des étudiants dans de bonnes conditions.

M. West se déclare opposé à une telle disposition, même si son application est exceptionnelle, car elle pénalise les étudiants qui sont salariés le week-end ainsi que les étudiants qui souhaitent rentrer chez eux en fin de semaine. Par principe, les étudiants doivent pouvoir assister aux cours.

M. Cormerais pense qu'il faut choisir entre une amplitude horaire étendue du lundi au vendredi ou une ouverture le samedi matin. Il préfère une amplitude horaire étendue jusqu'à 21h00 plutôt qu'une prolongation des enseignements sur le samedi matin.

M. Ortel s'inquiète de la nécessité de dédoublement des quelques CM pour des UE mutualisés qui pourraient regrouper plus de 700 étudiants. Il pense que cette contrainte aura une répercussion sur l'amplitude d'ouverture de l'établissement.

M. Rambaud fait état d'une étude (2014/2015) relative à l'utilisation des locaux par l'UFR langues. Cette étude révèle une variation très importante du nombre de cours placés selon les jours de la semaine. On constate un pic le mardi avec 533 cours placés et des creux le lundi, à 399 et le vendredi à 304. Le défi posé à l'établissement afin d'éviter de déborder sur le samedi matin consiste donc à reconquérir les plages horaires les moins prisées et en particulier le vendredi après-midi.

M. Arcelin revient sur la présence envisagée de personnel administratif le samedi matin et sur la notion déjà évoquée de volontariat encadré.

M. Rambaud répond sur la question de la qualité du service en soutien ou support aux activités pédagogiques du samedi matin. Cette qualité de service est actuellement assurée de manière réduite par la présence d'un électricien (prestataire extérieur) sous astreinte physique dans les locaux de l'établissement. De fait, cette contractualisation exclut le dépannage d'un vidéo projecteur défectueux.

Si le samedi matin devait être une 11^{ème} demi-journée comme les autres, cela supposerait de revoir notre organisation administrative. Actuellement, le nombre de cours du samedi matin ne justifie pas la mise à disposition de moyens supplémentaires.

M. Ballesta insiste sur le caractère exceptionnel du dispositif qui ne justifie pas la présence de personnel administratif le samedi matin. Il s'interroge cependant sur la façon de minimiser les risques techniques que pourraient rencontrer des enseignants comme disposer de vidéo projecteurs portatifs en cas de panne de l'équipement permanent.

Mme Duféal revient sur l'interprétation des chiffres évoqués par M. Rambaud. Elle indique qu'en licence de géographie, des cours de langues sont positionnés le vendredi après-midi ce qui restreint ou exclut le positionnement de cours disciplinaires sur ce créneau. L'optimisation des créneaux horaires dans la semaine dépend des contraintes imposées aux responsables des formations. Elle pense que le positionnement des cours de langues en fin de journée va permettre de mieux répartir les enseignements disciplinaires sur la semaine.

Elle demande des précisions sur les simulations d'emplois du temps évoquées précédemment.

M. Ballesta répond qu'une réunion avec les composantes est programmée lundi 23 mai au matin et qu'il disposera alors d'éléments d'appréciation précis sur la nécessité de mobiliser ou pas des créneaux alternatifs le samedi matin.

M. Puget reste perplexe sur la proposition d'utiliser le samedi matin comme alternative alors que les services administratifs ne fonctionneront pas. Il revient sur l'emprunt régulier qu'un enseignant peut faire de vidéo projecteur auprès de l'espace TICE. Il constate que ce service sera fermé et l'anticipation d'une réservation pour un personnel extérieur à l'établissement sera compliquée.

M. Rambaud ne s'inquiète pas de cette situation et met en avant le taux d'équipement des salles et amphithéâtres de l'établissement. Le recours à du matériel portatif le samedi matin n'est donc pas nécessaire.

M. Puget se déclare aussi préoccupé par d'éventuels problèmes de réseau informatique pour lesquels les enseignants trouvent assistance auprès des personnels de la salle K107. Or, eux aussi seront absents le samedi matin.

M. Boudet entend que l'offre de formation est 2016/2020 est plus conséquente que l'offre actuelle mais il estime qu'il existe d'autres propositions que le recours au samedi matin pour répondre aux contraintes posées.

M. Ballesta répond que les inquiétudes soulevées sont peut-être infondées mais qu'il est de la responsabilité de la CFVU d'envisager le recours à des solutions de repli.

Mme Thiebault estime que cela concernera au maximum 10 samedi dans l'année et qu'il est possible de mobiliser les moniteurs étudiants pour faire des permanences sur 10 semaines.

M. Rambaud considère cette solution envisageable et soutenable.

Mme Gonfond revient sur la situation des étudiants salariés qui ne sont pas nécessairement dispensés et qui ne pourront pas assister aux cours du samedi.

Mme Duféal rappelle que la dispense d'assiduité porte sur les TD et non sur les CM et confirme que les étudiants salariés, quel que soit leur régime, ne pourront pas assister aux cours du samedi. Ils ne doivent pas manquer des CM sur lesquels ils seront évalués.

Mme Portes s'alarme de la situation familiale des enseignants, principalement les parents d'enfants en bas âge, qui seront mobilisés le samedi matin et demande sur quelle base est organisée ce volontariat des enseignants. Volontariat contraint auxquels ne sont pas soumis les personnels administratifs.

M. Ballesta répond que c'est un oxymore de parler de volontariat contraint.

M. Rambaud intervient pour rappeler qu'il avait utilisé cette expression pour signifier que chez les personnels BIATSS la notion de volontariat n'existe pas vraiment. Et si on doit faire appel aux BIATSS le samedi matin, cela ne pourra pas se faire sur la base du volontariat.

Mme Durrans demande si on va autoriser les dispenses à l'UE. Dans ce cas l'étudiant peut choisir d'être dispensé à l'UE éventuellement concernée par des séances placées le samedi matin. Elle signale par ailleurs que les notes de cours circulent et sont largement partagées sur les réseaux sociaux et ainsi, le caractère exceptionnel de cette mesure ne constitue pas réellement un gêne dans la progression annuelle des étudiants.

Mme Lopez Aravena pense qu'il est préférable de pouvoir aller en cours que de récupérer des notes sur les réseaux sociaux, ce qui n'est pas toujours évident pour des étudiants isolés. Elle signale que parmi les propositions de l'UNI figure la mise à disposition du podcast du cours magistral.

M. Ballesta répond qu'il s'agit d'une solution alternative à l'ouverture le samedi matin mais que cette solution devrait également recevoir une validation par la CFVU si la 1^{ère} disposition venait à être rejetée. Il ne croit pas que cette solution trouvera un écho favorable chez les enseignants.

Mme Rachmuhl se déclare favorable à la présence des étudiants en cours magistral mais déplore les absences des étudiants à cause des notes de cours partagées ou des cours FAD qui circulent sur le web.

M. Cormerais déclare qu'il a enseigné à Paris 8 et que certains enseignements finissaient à 22h00. Il considère qu'une heure de cours de plus par jour permettra de résoudre nos problèmes d'emploi du temps sans recourir au samedi. En ce qui concerne les solutions alternatives comme le recours au podcast, cela soulève la question du statut de l'enseignant chercheur. La mise à disposition du support de cours consiste à céder les droits de propriété intellectuelle.

M. Puget parle de faux problème concernant cette disposition puisque l'université fonctionne déjà le samedi matin. Si l'on reconnaît que le samedi matin n'entre pas dans le régime normal des cours placés, il n'est pas nécessaire de faire figurer cette disposition dans le cadrage. Il pense en réalité que la proposition consiste à envisager le samedi matin comme une demi-journée comme les autres.

Mme Jouin partage cette opinion.

M. Ballesta sonde l'assemblée pour savoir s'il faut retirer cette proposition du vote.

Mme Rahou considère que la CFVU doit se prononcer en affirmant le caractère exceptionnel de cette disposition.

M. Ballesta propose de reformuler la proposition en insistant sur la nécessaire optimisation du placement des enseignements du lundi 8h00 au vendredi 18h00 avec une ouverture le samedi matin des amphithéâtres de la galerie couverte de la rentrée à la Toussaint. Cette solution étant envisagée comme un dernier recours et sur la base du volontariat.

Mme Duféal estime que la CFVU s'est déjà prononcée avec le précédent vote sur l'optimisation du placement des enseignements.

M. Hauquin considère que les engagements doivent porter sur les grands principes et que l'objet d'une lettre de cadrage n'est pas de porter sur des contraintes limitées dans le temps.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	15
Contre :	21

➔ ***La CFVU ne valide pas le principe d'ouverture des amphithéâtres de la galerie couverte le samedi matin, de la rentrée à la toussaint sur la base du volontariat.***

M. Ballesta s'inquiète des conséquences du refus et renvoie les membres de la commission à leur responsabilité. Il réinterroge l'assemblée sur des solutions alternatives.

M. Ortel évoque la possibilité de renoncer au dédoublement des CM qui impliquera une surpopulation de l'assistance en CM.

Mme Thiebault se déclare sensible à la situation des étudiants salariés le week-end. Elle trouve l'idée de la prise et du partage de notes intéressante. Elle s'interroge sur la possibilité de désigner un référent chargé de prendre les notes et de les partager avec ceux de la promotion qui ne peuvent pas assister au cours.

Mme Jouin refuse le procès en responsabilité fait aux étudiants. Ils défendent les droits des étudiants.

Mme Duféal met en avant l'activité de recherche des enseignants en partie réalisée le week-end.

M. Ballesta rappelle que la disposition repose sur le volontariat.

2/ PAUSE MERIDIENNE :

- **La pause doit au minimum être d'1 heure. Traditionnellement cette pause intervient entre 11h30 et 12h30 ou 12h30 et 13h30.**

M. Ballesta évoque l'extension de la pause méridienne de 13h30 à 14h30 afin de fluidifier le service de restauration pour les étudiants.

Mme Salas déclare qu'une heure est souvent trop juste pour déjeuner et propose de porter la pause méridienne à 1h30. Elle demande des informations sur l'état d'avancement des négociations avec le CROUS relatives à l'extension de l'amplitude d'ouverture des restaurants universitaires.

M. Ballesta relève le caractère paradoxal de cette demande au regard du vote sur l'amplitude horaire visant à permettre le placement d'un maximum d'enseignements par journée. Pour ce qui concerne l'amplitude d'ouverture des restaurants universitaires, des discussions sont en cours avec le directeur du CROUS mais se déclare pessimiste sur les contraintes à surmonter.

Mme Jouin estime que la ½ heure demandée peut être gagnée si les enseignements commencent tous à 8h00.

M. Ballesta dit qu'il n'est pas question de systématiser le début des cours à 8h00.

Mme Durrans désapprouve la généralisation du début des cours à 8h00 en raison des contraintes familiales des enseignants. A titre personnel, elle n'est pas volontaire pour commencer les cours à 8h00.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Mmes Jouin et Salas rappellent que l'UNEF a proposé des amendements sur ce point qui permettent une pause méridienne d'1h30.

M. Ballesta répète que la systématisation préalable de début des enseignements à 8h00 n'a pas été retenue ce qui rend les propositions de l'UNEF inopérantes.

Mme Duféal intervient sur la souplesse nécessaire dans les rythmes de travail et des temps de pause et s'interroge sur les missions des différents acteurs dont le CROUS qui doivent être en capacité de s'adapter à ces rythmes.

M. Cormerais pense qu'il faut augmenter les moyens dévolus aux services de restauration et cite l'exemple de l'agrandissement du Vera Cruz. Il estime toutefois que l'extension des plages d'ouverture du service de restauration passe par une diversification des services en faisant appel à des prestataires extérieurs de type associatif (Food trucks). Il considère également que les conditions de la restauration des personnels ne sont pas satisfaisantes (niveau des décibels de la salle du Sirtaki).

M. Ballesta confirme la volonté d'étoffer l'offre de service auprès d'autres prestataires ainsi que l'ouverture de salle(s) dédiée(s) avec mise à disposition de four micro-ondes (modèle de la salle A04). Cette question renvoie à la réflexion sur la qualité de vie à l'université.

Mme Rahou signale que beaucoup de personnels administratifs travaillent jusqu'au 25 juillet et qu'ils doivent se rabattre sur des services de restauration privée car tous les restaurants universitaires sont fermés.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	23
Abstention :	13

➔ **La CFVU valide le principe d'une pause méridienne d'au moins 1h00.**

3/ COMPETENCES TRANSVERSALES :

- Mise en place d'un temps de présentation du dispositif de compétences transversales (\pm 30 minutes par promotion) pendant la semaine de rentrée et en début 2nd semestre.

➔ *La CFVU valide la Mise en place d'un temps de présentation du dispositif de compétences transversales (\pm 30 minutes par promotion) pendant la semaine de rentrée et en début 2nd semestre.*

4/ FORMAT DES ENSEIGNEMENTS

Ce point a été validé conjointement avec la question de l'amplitude horaire.

5/ DECALAGE CM/TD + GESTION DES JOURS FERIES

- **Décalage CM/TD au 1^{er} semestre :**

M. Ballesta réaffirme que cet aménagement relève de la libre appréciation des départements et sections. Il existe des configurations très différentes entre les formations et l'importance des effectifs peut exiger un temps supplémentaire pour la remédiation (notamment en L1 LEA) et l'affectation des étudiants dans les groupes de TD par les services administratifs.

M. Valat ajoute que le nombre d'UE mutualisées a nettement augmenté avec la nouvelle offre de formation, cela va donc impacter directement le temps d'inscription pédagogique des étudiants.

M. Hauquin insiste sur la qualité de l'accueil notamment pour les publics de 1^{ère} année de licence qui découvrent notre établissement.

Mme Portes indique que la proposition de Tempo a une incidence sur le décalage CM/TD. L'introduction d'une semaine flottante suppose d'y renoncer.

M. Ballesta pense que si une solution collective se dégage pour maintenir le décalage, la semaine flottante ne pourra être appliquée que dans les formations qui n'y recourent pas.

Mme Jouin défend aussi l'idée d'introduire dans le calendrier une semaine à mi- semestre afin de pouvoir proposer de véritables devoirs de contrôle continu (commentaires ou dissertations), cette proposition permet également de répondre à la problématique des tiers temps. Dans le choix des priorités, elle se prononce en faveur de cette semaine "intermédiaire" plutôt que sur le décalage CM/TD.

Mme Ollier dit que dans le département d'anglais, beaucoup d'enseignements se déroulent sur 6 semaines seulement.

M. Ballesta souhaite de la souplesse et estime que ce choix relève de l'appréciation des composantes.

Mme Rahou voit dans cette alternative l'instauration de contrôles terminaux à mi-semester.

Mme Jouin ajoute que comme le contrôle continu suppose une évaluation basée sur 2 notes, ce dispositif permet de répondre à cette exigence et de diversifier les modes d'évaluation avec la mise en place de devoirs longs de type commentaire.

Mme Durrans considère qu'une évaluation à mi-semestre n'est pas pertinente car souvent trop précoce pour de grosses évaluations.

Mme Portes pense que beaucoup de situations ne trouvent pas de solutions satisfaisantes comme la gestion des tiers temps. Par ailleurs, le cadrage propose des solutions pour intensifier et diversifier le contrôle continu, elle se demande alors sur quelles plages ces dispositifs pourront être mis en œuvre.

M. Ballesta revient sur ses engagements du 12 mai et sur leur temporalité. Son 1^{er} engagement est d'assurer la rentrée 2016 et son 2nd engagement est de remettre à plat, pour 2017-2018, le calendrier afin de dégager plus de temps pour les enseignements. Il rappelle que la question du calendrier 2016 a été réglée par la précédente CFVU et qu'il n'y a pas de raison de revenir dessus.

M. Rambaud trouve l'idée d'une semaine supplémentaire intéressante mais se dit préoccupé par les conditions d'inscription et par les risques de perturbations que cela pourrait entraîner sur les 2 premières semaines de TD. Il rappelle le choix d'un bornage de fin des inscriptions administratives au 22 septembre à articuler avec un début des TD au 12 septembre.

Mme Portes pointe l'incohérence du calendrier validé par la précédente CFVU. Elle estime que la très grande amplitude n'est pas favorable à la réussite des étudiants. Elle fait état d'une présence du 1^{er} septembre au 21 décembre avec une coupure des vacances de la Toussaint à cheval sur 2 semaines.

M. Le Bourdonnec répond que ce calendrier est calqué sur le découpage des vacances scolaires.

M. Ballesta intervient sur la plage des 3 jours de décembre. Il indique que les enseignants et étudiants ne seront pas mobilisés jusqu'au 21 décembre. Cette plage est destinée à des formations professionnalisantes pour achever leurs évaluations de contrôle continu.

Mme Portes estime qu'une évaluation de contrôle continu le 21 décembre ne constitue pas une évaluation formative.

M. Ballesta considère qu'il s'agit dans ce cas d'une évaluation sommative.

Mme Duféal reconnaît l'importance du décalage CM/TD. Elle pense néanmoins que celui-ci engendre des contraintes fortes pour la mise en place de TD "longs" et du rythme donné aux séquences pédagogiques et aux évaluations.

Mme Rachmuhl répond que le décalage n'est pas simplement nécessaire aux équipes administratives, il est aussi indispensable pour réaliser la remédiation (tests de positionnement, entretiens,...).

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	18
Contre :	2
Abstention :	16

➔ **La CFVU valide le principe du décalage CM/TD au 1er semestre, sa mise en œuvre étant laissée à l'appréciation des départements et sections.**

- **Jours fériés : le rattrapage des jours fériés n'étant pas exigé, les modalités de compensation (ex : Utilisation de la plateforme moodle, travail personnel complémentaire...) de(s) séance(s) manquante(s) sont laissées à l'appréciation des enseignants statutaires.**

Mme Lopez Aravena, pour l'UNI, se déclare favorable au rattrapage des jours fériés.

M. Ballesta indique que cette disposition devra être débattue et validée par le CA puisqu'elle constitue un aménagement de la délibération du CA du 20 juillet 2012. Ainsi, pour un enseignement réparti sur les 12 semaines du semestre et qui emporte un jour férié, cet enseignement sera réputé fait dans le service des enseignants statutaires concernés (aujourd'hui, la règle consiste à ne pas placer de cours sur les jours fériés). Les enseignants sont toutefois invités à compenser la semaine de TD réputée faite par une demande de travail personnel ou par le dépôt d'un support sur la plateforme moodle par exemple.

M. Rambaud précise que cette disposition ne concerne que les enseignants statutaires, les personnels non titulaires étant rémunérés sur la base du service fait.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	35
Contre :	1

➔ **La CFVU valide le principe de non rattrapage des jours fériés pour les enseignements couvrant l'intégralité des semaines du semestre et la mise en œuvre de mesures de compensation.**

6/ GESTION DES TIERS TEMPS DANS LE CADRE DU CONTROLE CONTINU

M. Ballesta rappelle que les groupes de travail ont estimé que les solutions proposées n'étaient pas satisfaisantes. Il propose donc de revoir cette question dans le cadre de la refonte du règlement des études afin de se laisser un temps supplémentaire pour la réflexion.

Mme Duféal regrette le report du débat car ce point est étroitement lié à l'organisation du contrôle continu. Elle insiste sur les problèmes de circulation de l'information concernant des mesures à mettre en œuvre pour ces étudiants, celles-ci sont souvent communiquées trop tardivement. Elle insiste aussi sur l'insuffisance des conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants et équipes pédagogiques.

Mme Maltone et M. Arcelin font valoir que les étudiants sont pris en charge par le pôle handicap et que les UFR proposent également un accueil et accompagnement lorsque cela est nécessaire (ex : recrutement de secrétaires).

Mme Duféal répond qu'elle évoquait les préconisations de la médecine préventive, documents fournis souvent au mois de novembre.

Mme Lebraud partage cet avis.

Mmes Jouin et Portes réitèrent leur proposition visant à gagner du temps dans le semestre.

7/ GESTION DES UE MINEURES; 8/ REORIENTATION

- Contingentement du nombre de groupes offerts par discipline

Mme Jouin demande que les étudiants puissent formuler, au moment de l'inscription pédagogique, leurs vœux et classer leurs UEs mineures par ordre de priorité puisque la réorientation repose en grande partie sur le choix de la mineure. Il ne faut pas que les étudiants soient inscrits sur une mineure non désirée. Elle s'inquiète également du terme de "réorientation envisageable" puisque le dispositif de majeure-mineure est justement prévu pour faciliter les réorientations.

M. Valat répond qu'une formulation large a été retenue parce qu'il existe des capacités d'accueil dans certaines formations (ex : arts ou infocom), le changement de mineur/majeur dans l'une de ces formations sera nécessairement limité. Il ne peut y avoir de caractère systématique à la réorientation.

M. Ballesta propose en effet d'introduire un système de vœux pour les étudiants.

M. Ortel ajoute que les vœux formulés par les étudiants doivent être satisfaits au maximum au moment de l'inscription pédagogique.

Mme Sardin se demande quelles seront les prérogatives des commissions de réorientation et si une réorientation d'office sera possible en fonction des notes obtenues.

M. Hauquin répond que ces commissions existent déjà pour la réorientation des étudiants en fin de semestre 1 en L1. Cette commission est placée sous l'autorité du VP ou bien du chargé de mission délégué aux formations, elle comprend des responsables de disciplines, des représentants de la direction de la scolarité et de représentants du POSIP. La commission examinera en particulier la cohérence du parcours de formation et le projet professionnel de l'étudiant.

Principe d'un vote groupé sur le contingentement des UE mineures assorti d'un système de vœux dans le choix des UE mineures et la mise en place des commissions de réorientation.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➤ La CFVU valide le principe de contingentement des UE mineures assorti d'un système de vœux dans le choix des UE mineures.

➤ La CFVU valide le principe de mise en place des commissions de réorientation.

9/ LOGISTIQUE

- **Ouverture de l'application hyperplanning à la mi-avril,**
- **Composante créatrice de l' « événement » (=enseignement) mutualisé dans Hyperplanning : la formation porteuse de l'enseignement,**
- **Gestion des modifications d'EDT et d'annulation des enseignements mutualisés : la formation porteuse de l'enseignement,**

- **Gestion des services d'un enseignement mutualisé (application pêche) : la formation qui rémunère les enseignants, autrement dit la formation porteuse,**
- **Gestion de la saisie des notes et des délibérations : la formation porteuse.**

M. Ballesta indique qu'il s'agit de mesures administratives de répartition des tâches déjà mises en œuvre dans les composantes et ne voit pas l'intérêt de voter sur ces propositions.

II. VOLET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1/ FICHER COMMUN DES MCC

- **Un fichier unique (format Excel) permettant une gestion harmonisée des modalités de contrôle des connaissances au sein de l'établissement.**

M. Ballesta précise que ce nouveau format a pour objet d'harmoniser la procédure entre les composantes et de soumettre aux instances de validation un document simplifié.

M. Arcelin s'inquiète de la date de transmission du fichier aux UFR.

M. Valat répond que cela sera fait dans les meilleurs délais.

2/ CALENDRIER DES MCC

- **Vote en composante : avant la fin du mois d'avril**
- **Envoi à la Direction de la Scolarité : fin avril/10 mai au plus tard**

Calendrier exceptionnel pour les MCC de l'année 2016/2017 :

- **Vote en composante : avant 15 juin 2016**
- **Envoi à la Direction de la Scolarité : 16 juin**

M. Ballesta propose un vote global sur le volet Modalités de Contrôle des Connaissances.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

III. VOLET ÉPREUVE

1/ SESSION(S) EN MASTER

- **Une session de rattrapage sera possible en fonction des contraintes pédagogiques des formations (stages).**

M. Ballesta rappelle qu'initialement la CFVU avait fait le choix d'une session unique dans le préambule du cahier des charges de master. Il s'agit ici d'introduire un aménagement au principe posé. Cet aménagement sera retenu en fonction des contraintes organisationnelles ou de temporalité de chaque formation.

Il souligne que la session unique est très largement répandue car beaucoup de masters sont évalués uniquement en contrôle continu. D'autre part, la mise en œuvre d'une double session semble difficile à organiser dans le cadre de masters professionnels qui prévoient des stages de longue durée au semestre

2 ou encore en MEEF 2 puisque l'avis pour titularisation doit être transmis au recteur le 8 juin avec un jury académique convoqué le 6 juin.

L'aménagement proposé est destiné à des masters à orientation recherche intégrant une évaluation en contrôle terminal, ou bien pour le cas spécifique de l'UE de langue non compensable.

M. Arcelin dit qu'il n'existe pas dans les faits de rattrapage pour le mémoire. Un étudiant qui soutient en session 1 valide en général son mémoire et donc son année. Une session unique peut fonctionner si on propose un calendrier de soutenance du mémoire et de tenue des jurys assez large avec une publication des résultats au 15 juin par exemple. Actuellement, les dates pour le dépôt du mémoire se situent vers le 5 mai ce qui conduit beaucoup d'étudiants à soutenir dans le cadre de la session de rattrapage. Il indique que certains étudiants se retrouvent en échec car n'ayant pas validé leur mémoire en session 1, ils oublient également le représenter au rattrapage leurs UE non validées en session 1.

M. Ballesta pense à un panachage entre des UE relevant d'une session unique (CC) et des UE évaluées en contrôle terminal qui bénéficieraient d'une session de rattrapage, notamment l'UE de langue non compensable.

M. Arcelin revient sur l'idée de calendriers différenciés selon les formations.

M. Ballesta confirme l'idée d'un ajustement au cas par cas en fonction des spécificités des formations.

M. Boudet se déclare opposé à l'idée d'une gestion au cas par cas. Il pense que le maintien de 2 sessions permet de prendre en compte la diversité des situations. La rédaction d'une lettre de cadrage semble peu compatible avec l'idée d'une gestion des spécificités.

Mme Lopez Aravena est opposée au principe d'une session unique.

Mme Portes demande quel est le bénéfice de cette proposition.

M. Ballesta répond qu'il s'agit d'assouplir le préambule du cahier des charges master en offrant une 2nde chance aux étudiants de valider le master et de différencier les situations de nos formations qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes.

M. Ortel demande s'il est réglementaire possible de panacher session unique et double session au sein d'une même formation.

M. Valat répond que rien dans la réglementation de master ne s'y oppose.

M. Ballesta confirme que cette situation existe en master MEEF. Les UE évaluées par du contrôle continu sont soumises à une session unique et celles en contrôle terminal à une double session.

Mmes Portes et Duféal demandent des précisions sur le bornage de la session unique.

M. Ballesta redit que ce bornage doit être envisagé au cas par cas selon les contraintes de la formation.

M. Boudet propose un vote contradictoire validant le principe d'une double session systématique.

M. Ballesta rappelle que cette solution ne peut pas fonctionner pour toutes les formations.

Proposition soumise au vote : une session de rattrapage sera possible en fonction des contraintes pédagogiques des formations.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	13
Contre :	15
Abstention :	8

M. Ballesta juge cette situation de blocage incompréhensible. Il explique que certains masters MEEF sont partagés avec l'UPPA. Les étudiants de l'UBM bénéficieraient d'une session de rattrapage et pas ceux de l'UPPA. C'est inenvisageable, les conditions doivent être identiques.

Il propose de soumettre la proposition contradictoire de l'UNEF au vote.

M. Boudet rappelle que les élus UNEF ont été élus notamment pour défendre le principe d'une double session pour l'ensemble des UE. Il demande toutefois à quel point la double session est insoutenable dans certains masters et quels masters sont concernés.

M. Ballesta estime qu'il s'est largement expliqué et invite M. Boudet à demander au recteur de reporter la titularisation des lauréats des MEEF à la fin du mois de juillet.

M. Boudet considère que le contrôle continu est favorable à la réussite des étudiants. S'il est étendu, alors la session de rattrapage devient soutenable car il reste peu de contrôles terminaux à positionner sur cette session.

M. Ballesta lui demande de formuler sa proposition pour le vote contradictoire.

M. Boudet explique que l'UNEF est favorable au principe d'une double session "de base" pour toutes les formations avec un aménagement possible pour certaines UE lorsque la double session n'est pas possible.

M. Ballesta dit que cette proposition est une impasse. Les dispositions contenues dans le cahier des charges demeurent valables selon son analyse.

Mme Portes dit que Tempo est contre le principe de la session unique en master et donc favorable à l'aménagement. Elle fait état d'un malentendu sur la lecture du document.

M. Ballesta répond qu'il avait pourtant bien précisé les choses et que la référence au préambule du cahier des charges figurait sur le document pour mémoire.

M. Boudet pense que ces questions seront débattues à nouveau lors de la refonte du règlement des études.

M. Ballesta, à cause de cette incompréhension, soumet la proposition à un nouveau vote.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	21

➔ **La CFVU valide le principe de mise en œuvre d'une session de rattrapage en fonction des contraintes pédagogiques des formations.**

2/ AUGMENTATION DE LA PART DU CONTROLE CONTINU

Augmentation de la part du Contrôle Continu :

- **en complétant les modes d'évaluation les plus couramment utilisés (travaux personnels, évaluation à distance, utilisation de QCM, participation orale).**
- **en positionnant les séances d'évaluation en dehors des séances de TD pour les enseignements dont le volume horaire est inférieur ou égal à 12h/semestre.**

M. Ballesta rappelle les recommandations proposées.

M. Boudet se dit favorable à la diversification des modes d'évaluation mais exprime ses réticences sur l'évaluation à distance en raison des problèmes liés à l'utilisation de l'outil numérique. Il évoque les problèmes de connexion ou encore l'absence de prise en considération du tiers temps dans ce mode d'évaluation. Il rejette l'idée d'une participation à l'orale qui constitue selon lui un moyen pour évaluer l'assiduité.

M. Ballesta suggère de supprimer les exemples de la proposition.

Mme Duféal se déclare déçue par les propositions; elle les juge trop floues et leur reproche un manque d'ambition pour décrire le contrôle continu. Elle estime quant à elle que l'assiduité fait partie intégrante de l'évaluation et trouve illusoire d'envisager une participation orale avec des effectifs de TD à 40 et plus.

Elle est réticente à l'idée d'évaluer en dehors des séances de TD. Un contrôle continu est extrêmement lourd à mettre en place, elle n'envisage donc pas d'ajouter des séances de regroupement en plus de son service. Elle réfute également cette proposition qui entre selon elle en contradiction avec la recommandation relative aux évaluations transversales pour des éléments pédagogiques connexes utilisées dans le contrôle continu renforcé en géographie.

M. Ballesta répond qu'il s'agit de préconisations émises par le groupe de travail. Il ne souhaite pas entamer le débat sur l'assiduité qui sera largement débattu dans le cadre de la refonte du règlement des études.

Il propose la suppression du détail des modes d'évaluation pour le vote.

Mme Sardin dit qu'elle est concernée par des enseignements d'une durée inférieure ou égale à 12h00 et elle n'envisage pas non plus de faire de contrôle en dehors de ces heures.

Mme Durrans dit que cela offre la possibilité d'organiser une séance d'évaluation en dehors de la séance de TD notamment pour l'organisation des gros devoirs où sont rassemblés tous les groupes de TD.

M. Ballesta propose de modifier la recommandation comme suit : en positionnant **selon les souhaits des équipes pédagogiques,** les séances d'évaluation en dehors des séances de TD pour les enseignements dont le volume horaire est inférieur ou égal à 12h/semestre.

Mme Lopez Aravena demande la comptabilisation des évaluations en ligne pour les étudiants dispensés inscrits à la FAD.

Mme Sardin pense que cette solution serait envisageable pour certaines UE mais que cette solution n'est pas adaptée pour tous les enseignements.

M. Boudet dit que pour des évaluations placées en dehors des séances de TD, il convient de définir des plages fixes sinon l'évaluation doit être maintenue à l'intérieur des plages habituelles.

Mme Durrans s'étonne de cette intervention puisque finalement cette recommandation rejoint la revendication d'une semaine flottante soutenue par l'UNEF.

M. Ballesta propose de passer au vote sur les 2 recommandations modifiées :

Augmentation de la part du Contrôle Continu :

- en complétant les modes d'évaluation les plus couramment utilisés,
- en positionnant selon les souhaits des équipes pédagogiques, les séances d'évaluation en dehors des séances de TD pour les enseignements dont le volume horaire est inférieur ou égal à 12h/semestre.

M. Boudet réclame un vote séparé car en l'absence de garanties sur la définition d'une période prédéfinie pour les évaluations positionnées en dehors des séances de TD, l'UNEF n'adhère pas à cette proposition alors qu'elle est prête à voter la 1^{ère} recommandation.

M. Ballesta estime que ce positionnement introduit trop de rigidité alors que le choix du moment de l'évaluation relève de l'appréciation des équipes pédagogiques.

Résultat du vote :

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	21
Contre :	14
Abstention :	1

➔ **La CFVU valide les dispositions permettant d'augmenter la part du contrôle continu :**

- **en complétant les modes d'évaluation les plus couramment utilisés,**
- **en positionnant selon les souhaits des équipes pédagogiques, les séances d'évaluation en dehors des séances de TD pour les enseignements dont le volume horaire est inférieur ou égal à 12h/semestre.**

3/ TRANSVERSALITE DES EVALUATIONS (D'UE OU D'ECUE PEDAGOGIQUEMENT LIEES)

M. Ballesta indique, pour éviter tout malentendu, que le texte encadré est le rappel réglementaire prévu par le cadre national des formations (arrêté du 22/01/2014 : "privilégier en fin de cycle les évaluations transversales lors de mise en situations permettant de diagnostiquer les compétences acquises") et par l'article 12 l'arrêté licence du 1er août 2011.

L'équipe a souhaité proposer l'aménagement suivant qui sera soumis au vote :

- **Dans le cadre du contrôle continu, chaque ECUE sera validé par 2 notes dès lors que le volume horaire présentiel excède 12h.**

M. West demande à ramener à la 12^{ème} heure l'exigence de l'évaluation sur la base de 2 notes.

M. Ballesta répond que cela représente une augmentation très conséquente de la charge de travail pour les chargés de cours et les PRAG. La difficulté étant d'organiser un contrôle continu dans une volumétrie très limitée.

Mme Sardin trouve cette proposition judicieuse et partage l'opinion de M. Ballesta.

M. Boudet défend l'exigence des 2 notes. Il considère qu'une seule note est insuffisant pour constituer contrôle continu. Il réclame des évaluations courtes demandant peu de temps de correction. Il craint que dans les faits, ces évaluations se déroulent la dernière semaine du semestre avec une impossibilité de les rattraper.

Résultat du vote :

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	21
Contre :	14
Abstention :	1

➡ **La CFVU valide le principe d'une évaluation en contrôle continu sur la base de 2 notes dès lors que le volume horaire présentiel excède 12h.**

4/ EVALUATION DE CONTROLE TERMINAL DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES (NOTAMMENT POUR LES MAJEURE – MINEURE)

M. Ballesta rappelle les recommandations proposées :

- **Proposer une évaluation identique pour tous les publics inscrits à un enseignement mutualisé.**

Mme Portes demande de préciser le terme «identique». Cela concerne-t-il le type d'évaluation (écrit/oral) ou le sujet ?

M. Ballesta que cela concerne les 2 au titre du principe de réorientation.

Mme Portes juge cette recommandation inapplicable. Elle explique que les exigences et les compétences attendues ne peuvent pas être les mêmes pour des spécialistes et non spécialistes de la discipline. Cela ne doit pas conduire à proposer des évaluations "au rabais" pour les spécialistes.

Mme Durrans partage ce point de vue et se demande si les mineures de L2 seront ouvertes dès la rentrée sachant que les étudiants concernés n'auront pas les prérequis nécessaires.

M. Valat rappelle que la définition d'un élément mutualisé était très clairement posée dans les cahiers des charges votés le 11 décembre 2014. Il s'étonne que ces débats interviennent maintenant. Il estime que la mise en œuvre d'évaluations différenciées pour spécialistes et non spécialistes impliquait une autre structuration de notre offre de formation dans Apogée. Il ajoute qu'une évaluation différenciée existe pour la partie TD, les cohortes sont la plupart du temps regroupées uniquement en CM.

Mme Portes répond que la variation possible des ECTS des UE mutualisées selon le rattachement au diplôme a laissé penser aux équipes pédagogiques que l'évaluation pouvait être différente.

M. Valat l'informe que cette fonctionnalité d'Apogée a été introduite postérieurement à la rédaction des cahiers des charges.

M. Rambaud pense qu'une différenciation des évaluations revient à remettre en cause le sens de la réforme et la logique de spécialisation progressive. Il ne s'agit pas de refaire le débat de fond de cette réforme mais de s'intéresser à sa mise en œuvre opérationnelle.

M. Ortel s'interroge sur la manière de formaliser la différenciation de la notation sans introduire une part d'arbitraire.

Mme Porte explique qu'il suffit de proposer des sujets différents. Elle considère que les étudiants qui sollicitent une réorientation sont très minoritaires et qu'il serait dommage de fonder nos décisions à partir de ces cas spécifiques.

M. Cormerais pense qu'il existe un différentiel de compétences à l'entrée et la sortie de l'université. Le plus important pour lui est de mesurer la progression des étudiants.

Mme Lebraud et M. Ballesta s'inquiètent des conséquences de la production de sujets supplémentaires et des erreurs potentielles dans le choix des sujets au moment des l'épreuve.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	11
Contre :	23
Abstention :	2

➔ **La CFVU rejette le principe d'une évaluation identique pour tous les publics inscrits à un enseignement mutualisé.**

5/ REVISION DU STATUT AJAC

M. Ballesta rappelle les recommandations proposées :

- **Attribution du statut d'AJAC à la double condition :**
 - **validation d'un semestre,**
 - **validation d'un minimum de 10 ECTS sur le semestre manquant.**

NB : Les équipes pédagogiques proposeront, dans le courant du 2nd semestre, aux étudiants concernés qui en feront la demande, un accompagnement spécifique pour les aider sur le choix d'un redoublement ou du statut AJAC.

Il présente cette recommandation comme un levier pour améliorer la réussite des étudiants AJAC. Les étudiants qui doivent préparer 3 semestres sur une année universitaires ont un taux de réussite très faible.

Mme Gonfond et M. Boudet évoquent l'absence d'accompagnement des étudiants AJAC; aucune facilité n'est proposée pour suivre convenablement les enseignements sur 2 niveaux (accès aux cours sur la plateforme numérique). Ils pointent surtout l'inefficacité de cette mesure quant à la réussite des AJAC. Ils se demandent comment les AJAC pourront mettre à profit le temps du semestre déjà validé et pendant lequel ils n'auront pas cours.

Mme Lopez Aravena se déclare opposée à cet aménagement.

M. Ballesta propose le maintien du statut actuel fondé sur la validation d'un seul semestre.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	33
Contre :	3

➔ **La CFVU réaffirme et valide le maintien du statut d'AJAC fondé sur la validation d'un seul semestre.**

6/ ALLEGEMENT DE LA SESSION DE RATTRAPAGE

M. Ballesta rappelle les recommandations proposées :

- **Privilégier l'évaluation sous forme d'un oral à la place d'un écrit si les effectifs et la pertinence pédagogique le permettent, en veillant à ce que l'organisation de ces oraux reste faisable pour les composantes ;**
- **Regrouper des épreuves (exemple : regrouper les épreuves des ECUE d'une même UE sur un seul créneau, les étudiants qui ne doivent rattraper qu'une seule épreuve ne resteront qu'en première partie)**
- **Organiser des évaluations transversales sur plusieurs ECUE ou UE**

Il estime que ces dispositions constituent des leviers importants en vue de la remise à plat du calendrier universitaire et de l'allongement des périodes d'enseignement.

M. Boudet s'interroge sur la forme que peut prendre l'évaluation mutualisée.

M. Ballesta cite en exemple le grand oral proposé en licence de géographie au cours duquel l'étudiant est interrogé sur les compétences non acquises.

M. Boudet comprend la logique de mutualisation sur un oral mais s'interroge sur sa mise en œuvre pour un écrit.

M. Ballesta dit qu'il s'en remet aux équipes pédagogiques.

Mme Sardin pense à un tirage au sort.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	21
Contre :	14
Abstention :	1

➔ **La CFVU valide les dispositions ayant pour objet l'allègement de la session de rattrapage.**

7/ CIRCONSCRIRE LE NOMBRE D'ÉPREUVES TERMINALES

M. Ballesta rappelle l'objectif :

- **Ne pas dépasser le chiffre « cible » correspondant à la somme totale du nombre d'épreuves terminales organisées en 2015/2016 : 871 (Cf. tableau infra).**

Mme Durrans fait état des gros efforts faits par le département d'anglais sur la réduction du nombre d'épreuves terminales. Elle demande si des enveloppes seront données aux UFR.

M. Ballesta répond que c'est un effort partagé pour lequel les spécificités seront prises en compte. L'objectif doit cependant être atteint. Les consignes seront communiquées aux UFR et sections en ce sens.

M. Boudet comprend l'objectif mais pense que la réduction du nombre d'épreuves terminales signifie une adaptation pédagogique aux contraintes financières ou logistiques. Le nombre d'épreuves est différent selon les formations, le chiffre cible doit donc être différent par mention.

Mme Lebraud répond que la seule réelle contrainte est le respect du calendrier universitaire.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	16
Abstention :	20

➔ **La CFVU valide l'objectif de réduction du nombre d'épreuves terminales.**

Tableau du nombre d'Écrits Terminaux organisables par le bureau des examens

Formations	JANVIER	AVRIL	JUIN	Total
UFR Humanités	103	127	114	344
ARTS	16	10	24	50
Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Cinéma	6	2		8
Licence Arts du Spectacle et audiovisuel parcours Danse			3	3
Licence Arts Plastiques	5	6	13	24
Licence Chanson Française	1	1		2
Licence Musicologie	3	1	8	12
Master Recherche Cinéma	1			1
HISTOIRE	21	38	28	87
Licence Histoire Contemporaine	4	8	8	20
Licence Histoire Géographie	9	22	20	51
Licence Histoire Patrimoine	1	2		3
Master HMMC Développement et environnement du XVIEME siècle à nos jours	2	2		4
Master HMMC Sociétés Européennes Recherche	2	2		4
Master Professionnel Archéologie	1			1
Master Recherche Histoire Acteurs	2	2		4
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	16	17	29	62
Licence Archéologie	2	2		4
Licence Histoire de l'Art	13	14	29	56

Master Professionnel Régie des œuvres	1	1		2
LETTRES	30	40	33	103
Licence Culture Humaniste et Scientifique	11	12		23
Licence Lettres Classique	5	9	6	20
Licence Lettres Modernes	13	18	24	55
Master Etudes Littéraires	1	1	3	5
PHILOSOPHIE	20	22		42
Licence Philosophie	15	19		34
Master Histoire et philosophie des sciences	5	3		8
UFR Langues	110	141	189	440
ÉTUDES DES MONDES ANGLOPHONES	14	18	24	56
Licence LLCER Anglais	14	17	23	54
Master Etudes Anglophones		1	1	2
ÉTUDES GERMANIQUES ET SLAVES	15	18	23	56
Licence LLCER Allemand	7	9	11	27
Licence LLCER Russe	2	8	7	17
Master Etudes Germaniques	2	1	3	6
Master Etudes Slaves	4		2	6
ÉTUDES IBÉRIQUES, IBÉRO-AMÉRICAINES ET MÉDITERRANÉENNES	16	16	36	68
Licence LLCER Espagnol	13	12	23	48
Licence LLCER Portugais	1	1	10	12
Master Etudes Hispaniques	1	2	3	6
Master Etudes Lusophones	1	1		2
ÉTUDES ORIENTALES ET EXTRÊME-ORIENTALES	21	33	35	89
Licence LLCER Arabe	7	9	10	26
Licence LLCER Chinois	5	11	8	24
Licence LLCER Japonais	7	11	14	32
Master Etudes Japonaises	1	1	2	4
Master Recherche Chinois	1	1	1	3
LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	28	33	54	115
Épreuves communes LEA Licences	15	19	32	66
Épreuves communes LEA Masters	2	2		4
Licence LEA Anglais-Allemand	2	2	2	6
Licence LEA Anglais-Arabe		1	2	3
Licence LEA Anglais-Espagnol	6	4	9	19
Licence LEA Anglais-Japonais	1	1	2	4
Licence LEA Anglais-Portugais	1	3	6	10
Licence LEA Anglais-Russe		1	1	2
Licence LLCER Russe	1			1
SCIENCES DU LANGAGE	13	23	17	53
Licence Sciences du Langage	12	23	17	52
Master Sciences du Langage	1			1

UFR STC	21	35	32	88
GÉOGRAPHIE, SCIENCES DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE	A définir			
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	21	35	32	88
Licence Bi-disciplinaire Information et communication - Anglais	6	7	12	25
Licence Information et communication	14	28	19	61
Master Recherche Communication, Réseaux et Société	1		1	2
Total général	233	303	335	871

La séance est levée à 13H40.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET